



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

**Soixante-treizième session**  
Point 136 de l'ordre du jour  
**Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

**Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes**

**Groupe d'experts sur la Somalie**

**Rapport du Secrétaire général**

### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses relatives au Groupe d'experts sur la Somalie pour la période allant du 14 novembre 2018 au 31 décembre 2019, soit 1 930 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel).



## I. Aperçu, hypothèses retenues aux fins des prévisions et ressources nécessaires

(1 867 600 dollars)

### Historique, mandat et objectif

1. Le 14 novembre 2018, le Conseil de sécurité, par sa résolution [2444 \(2018\)](#), a décidé de créer le Groupe d'experts sur la Somalie. Au paragraphe 12 de la même résolution, il a prié le Secrétaire général d'établir jusqu'au 15 décembre 2019 le Groupe d'experts qui se composera de six membres et sera basé à Nairobi.

2. Le mandat du Groupe d'experts comprendra les tâches énoncées au paragraphe 13 de la résolution [2060 \(2012\)](#) et actualisées au paragraphe 41 de la résolution [2093 \(2013\)](#), au paragraphe 15 de la résolution [2182 \(2014\)](#), au paragraphe 23 de la résolution [2036 \(2012\)](#) et au paragraphe 29 de la résolution [2444 \(2018\)](#), dans la mesure où elles concernent la Somalie, à savoir :

a) Surveiller et examiner la mise en œuvre des mesures visant la Somalie (embargo sur les armes, interdiction de voyager, gel des avoirs et interdiction frappant le charbon de bois) ;

b) Évaluer les mesures prises par les autorités somaliennes et par les États Membres, en particulier ceux de la région, pour appliquer intégralement l'embargo sur les armes ;

c) Formuler des recommandations précises fondées sur des renseignements détaillés, dans les domaines relevant de sa compétence, concernant les violations constatées et les mesures à prendre pour donner effet à l'embargo sur les armes, dans ses différents aspects, et en renforcer la mise en œuvre ;

d) Enquêter, en coordination avec les organismes internationaux compétents, sur toutes les activités, y compris celles menées dans les secteurs financier, maritime ou autres, qui permettent de dégager des recettes servant à financer des activités contrevenant à l'embargo sur les armes visant la Somalie ;

e) Enquêter sur tout moyen de transport, itinéraire, port de mer, aéroport ou autre installation utilisé pour violer l'embargo sur les armes visant la Somalie ;

f) Aider le Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution [751 \(1992\)](#) sur la Somalie (ci-après « le Comité ») à établir les résumés des motifs d'inscription des individus et entités qu'il a désignés ;

g) Collecter, préciser et actualiser les informations concernant le projet de liste des personnes et entités à même de remplir les critères d'inscription sur la liste en vue d'éventuelles mesures du Conseil de sécurité ;

h) Enquêter sur toutes les opérations portuaires effectuées en Somalie de nature à générer des recettes pour les Chabab ;

i) Collaborer étroitement avec le Comité aux fins de l'élaboration de recommandations précises touchant toutes autres mesures à prendre pour mieux faire appliquer les sanctions ;

j) Aider à déterminer les domaines dans lesquels les capacités des États de la région pourraient être renforcées afin de faciliter l'application des sanctions ;

k) Faire rapport au Comité et lui fournir un bilan des progrès réalisés par le Gouvernement fédéral somalien dans la mise en place de l'infrastructure nécessaire au stockage, à l'enregistrement, à l'entretien et à la distribution de matériel militaire par ses forces de sécurité dans des conditions de sécurité adéquates, ainsi que dans

l'établissement des procédures et codes de conduite régissant l'enregistrement, la distribution, l'utilisation et le stockage des armes par ses forces de sécurité, et recenser les besoins en matière de formation ;

l) Dresser un constat de tous détournements ou ventes d'armes, de munitions et de matériel militaire à d'autres groupes, notamment des milices, pour aider le Conseil de sécurité à apprécier l'opportunité des modifications apportées à l'embargo sur les armes en Somalie ;

m) Poursuivre les enquêtes lancées par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée sur l'exportation vers la Somalie de substances chimiques susceptibles d'être utilisées comme oxydants dans la fabrication d'engins explosifs improvisés ;

n) Faire rapport sur l'application de l'interception maritime du charbon de bois et des armes ;

o) Faire rapport sur sa propre capacité de contrôler les livraisons d'armes et d'équipement militaire et l'aide apportée à la Somalie ;

p) Présenter au Comité des rapports mensuels, un bilan à mi-parcours complet et un rapport final, pour examen par le Conseil de sécurité, par l'intermédiaire du Comité.

#### **Coopération avec d'autres entités**

3. Le Groupe d'experts sur la Somalie doit coopérer avec d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts établis par le Conseil de sécurité, conformément à son mandat et selon qu'il convient. Il doit également apporter son concours au Gouvernement fédéral somalien et coopérer avec les autorités du Puntland et du Somaliland.

4. Le Groupe d'experts travaillera en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui s'occupent de la protection et des questions humanitaires.

5. Le Groupe d'experts collaborera avec plusieurs organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Autorité intergouvernementale pour le développement, les Forces maritimes combinées, la Ligue des États arabes, la Mission de l'Union africaine en Somalie, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation internationale de police criminelle, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation mondiale des douanes, l'Union africaine et l'Union européenne. Il aura en outre des contacts avec un grand nombre de représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales sur les questions qui relèvent de son mandat.

6. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix fournira un appui au Groupe d'experts, qui bénéficiera également du concours du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Département de la sûreté et de la sécurité conseillera le Groupe d'experts sur les questions relevant de sa compétence.

#### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019**

7. En 2019, le Groupe d'experts suivra l'application des sanctions visant la Somalie et enquêtera sur les violations de ces sanctions. Il sera très présent sur le terrain en Somalie et sera appelé à faire de nombreux déplacements dans la région et ailleurs pour rencontrer des membres de groupes armés, des agents de l'État, des

diplomates et des représentants d'organisations internationales et non gouvernementales. Il se rendra également au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour s'entretenir avec le Comité des sanctions et d'autres États Membres.

8. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats du Groupe d'experts sont présentés ci-après dans le tableau 1.

Tableau 1

**Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif* : Veiller à l'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2444 \(2018\)](#)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité de réagir en cas d'allégations de violation	i) Nombre de communications officielles adressées aux États ou à d'autres entités par le Comité au sujet de cas présumés de violation signalés par le Groupe d'experts	Objectif	5	–	–	–
		Estimation		–	–	–
		Résultats effectifs			–	–
	ii) Nombre de réunions bilatérales organisées entre le Président du Comité et les États et entités intéressés pour donner suite aux rapports du Groupe d'experts	Objectif	3	–	–	–
		Estimation		–	–	–
		Résultats effectifs			–	–

*Produits*

- Rapports présentés au Conseil de sécurité (1)
- Rapports d'activité adressés au Comité (13)
- Rapports d'enquête sur les violations du régime de sanctions (1)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
b) Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité d'adapter le régime de sanctions	i) Nombre de recommandations formulées par le Groupe d'experts qui ont été approuvées par le Comité	Objectif	5	–	–	–
		Estimation		–	–	–
		Résultats effectifs		–	–	–
	ii) Nombre de recommandations du Groupe d'experts qui ont été reprises par le Conseil de sécurité dans des résolutions ultérieures	Objectif	2	–	–	–
		Estimation		–	–	–
		Résultats effectifs		–	–	–
	iii) Nombre de modifications apportées aux listes du Comité relatives aux sanctions	Objectif	2	–	–	–
		Estimation		–	–	–
		Résultats effectifs			–	–

*Produits*

- Recommandations sur l'adaptation du régime de sanctions (2)
- Recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur les listes relatives aux sanctions ou les mises à jour à leur apporter (2)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
b) Meilleure application du régime de sanctions par les États et d'autres entités	i) Nombre de communications adressées par des États ou d'autres entités sur des questions relatives à l'application du régime de sanctions	Objectif	60	–	–	–
		Estimation		–	–	–
		Résultats effectifs			–	–
	ii) Nombre de communications par lesquelles les États et d'autres entités demandent des conseils sur l'application des sanctions	Objectif	1	–	–	–
		Estimation		–	–	–
		Résultats effectifs			–	–

*Produits*

- Communications adressées aux États ou à d'autres entités pour leur demander de prendre des mesures ou de fournir des renseignements actualisés concernant le respect du régime de sanctions (30)

### Facteurs externes

9. L'objectif pourra être atteint si les États se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts et si ce dernier peut mener ses enquêtes sans entrave.

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 2

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant estimatif des dépenses (14 novembre-31 décembre 2018) (1)	2019		
		Total (2)	Dépenses non renouvelables (3)	Total net (4) = (1) + (2)
Personnel civil	15,3	403,4	–	418,7
Dépenses opérationnelles	47,4	1 464,2	–	1 511,6
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>62,7<sup>a</sup></b>	<b>1 867,6<sup>b</sup></b>	<b>–</b>	<b>1 930,3</b>

<sup>a</sup> Financé au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 72/264 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

<sup>b</sup> Dont un montant de 474 500 dollars pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019, financé au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 72/264.

Tableau 3  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/</i>	<i>Services</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
										<i>sécurité</i>	<i>généraux</i>					
Effectif approuvé pour 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effectif proposé pour 2019	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	2	-	4	-	6
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	2	-	4	-	6

10. Comme indiqué dans le tableau 2, les montants de 62 700 dollars et de 474 500 dollars devant servir à couvrir, à titre initial et pour la période du 14 novembre au 31 décembre 2018 et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019, respectivement, les dépenses afférentes à six postes temporaires et les dépenses opérationnelles du Groupe d'experts, sont financés au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 72/264 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019 ; l'ouverture de crédits correspondants est demandée dans le présent rapport.

11. Comme indiqué dans le tableau 3, il est proposé de créer six postes temporaires en 2019 pour le Groupe d'experts sur la Somalie : deux postes [1 P-3 et 1 agent des services généraux (autres classes)] seront basés au Siège et quatre (agents locaux) à Nairobi. Dans ce cadre, on tirera parti des compétences des membres du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, comme l'a demandé le Conseil de sécurité au paragraphe 12 de sa résolution 2444 (2018).

12. Le montant des dépenses à prévoir pour 2019 s'élève à 1 867 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les dépenses au titre du personnel civil (355 100 dollars) correspondant à six postes temporaires (1 P-3, 1 agent des services généraux (autres classes) et 4 agents locaux) dont les titulaires seraient chargés d'apporter un appui fonctionnel et administratif aux experts du Groupe, les frais afférents aux services de sécurité et d'escorte fournis aux experts (48 300 dollars), engagés au titre du personnel temporaire, les dépenses opérationnelles (1 464 200 dollars), qui comprennent les honoraires (980 200 dollars) et les frais de voyage (260 800 dollars) des six experts, les frais de voyage du personnel (18 100 dollars) et des dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, les communications, le matériel informatique et sa maintenance, ainsi que des services et fournitures divers (205 100 dollars).

#### Ressources extrabudgétaires

13. Il n'est pas prévu d'allouer des ressources extrabudgétaires au Groupe d'experts sur la Somalie en 2019.

## II. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre

14. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver l'ouverture du crédit d'un montant de 1 930 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) demandé au titre du Groupe d'experts sur la Somalie pour la période allant du 14 novembre 2018 au 31 décembre 2019 ;

b) Ouvrir au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 un crédit supplémentaire de 1 930 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel), conformément à la procédure prévue au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution [41/213](#) ;

c) Ouvrir au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 un crédit d'un montant de 62 700 dollars, contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).